AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
Procédure formalisée
APPEL D'OFFRES OUVERT

Département de publication : 34

Type de marché : ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE L'ACCORD-CADRE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)
Mme la Présidente du SYMBO
283 Boulevard de la Démocratie
34130 MAUGUIO e-mail : secretariat@symbo.fr

SIRET : 253401830 00034

Type d'organisme : Autorité régionale ou locale

OBJET DU MARCHE

Intitulé : **Mission d'animation et de réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des bâtiments sur le bassin versant de l'Or (Hérault) – Programme « OR ALABRI »**

Type de marché : Prestations intellectuelles

Lieu d'exécution : Bassin versant de l'étang de l'Or (composé d'un territoire de 39 communes dans le département de l'Hérault).

Code NUTS : FRJ13

L'avis concerne : Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté par bons de commande.
Les bons de commande seront notifiés par le Pouvoir Adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Mode de passation

Choix de la procédure de passation : procédure formalisée – appel d'offres ouvert (articles L2124-2, R2124-2 et R2161-1 à R 2161-5 du Code de la Commande Publique)
Choix de la technique d'achat : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire (articles L2125-1, R2121-8, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique)

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : **N°2026M400**

Nature et étendue des prestations

Le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet le développement d'un dispositif visant à proposer des diagnostics de vulnérabilité gratuits aux propriétaires de biens situés en zones inondables sur le territoire du bassin de l'Or.

Il poursuit le travail engagé dans une première phase « OR ALABRI » (2022-25), pour mettre en œuvre les actions 5.1, 5.2 et 5.3 du PAPI du bassin de l'Or 2026–2032 : habitations, parties communes, activités économiques de moins de 20 salariés, exploitations agricoles et bâtiments publics. Il comprend la préparation et l'animation du dispositif, la communication et le ciblage, les diagnostics avec levés topographiques, l'accompagnement des bénéficiaires pour les aides et les travaux, le suivi, la satisfaction, la mémoire des inondations et les réunions.

Le marché se décompose en plusieurs parties qui devront être détaillées dans l'offre du candidat :

1. Préparation du dispositif : « OR ALABRI » ;
2. Mise en œuvre des campagnes de diagnostic ;
3. Assurer l'accompagnement des bénéficiaires pour la mise en œuvre des travaux ;
4. Suivi, évaluation et synthèse du dispositif ;
5. Réunions.

Objectifs quantitatifs :

Les quantités du DQE sont un scénario de comparaison sur quatre ans et ne constituent pas des commandes garanties.

Environ 300 diagnostics/PIMS de logement individuel, 30 entreprises, 50 exploitations agricoles, 15 parties communes de bâtiment collectif, 20 bâtiments publics.

150 accompagnements jusqu'à la phase travaux.

Nomenclature communautaire (CPV) :

Classification principale :

- **71313410-2** - Évaluation des risques et dangers pour la construction

Classifications secondaires :

- 71241000-9 - Études de faisabilité, service de conseil, analyse

Prestations divisées en lot : Non

Prestations divisées en tranches : Non

Des variantes seront-elles prises en compte : Non

Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Il peut être reconduit par période successive de 1 an. La durée maximale de l'accord-cadre est de 4 ans.

Montant mini et maxi :
L'accord-cadre est conclu sans minimum, avec un maximum global de 600 000 € HT pour sa durée totale, reconductions comprises. Il ne comporte pas de maximum annuel. Ce maximum couvre l'ensemble des prestations et l'incidence des révisions de prix. Il ne constitue pas un engagement de commande. Les commandes sont émises selon les besoins et les crédits disponibles, dans la limite de ce maximum.

Le maximum contractuel permet de couvrir une mobilisation du dispositif supérieure aux prévisions, notamment après une inondation ou en cas de renforcement de la programmation du PAPI, dans les limites de l'objet, des prestations et de la durée de l'accord-cadre.

Unité monétaire utilisée : L'euro

Langue : Français

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cautionnement et garanties exigées :
Sans objet

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :
Fonds propres ou subventions. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché :
En cas de réponse en groupement, le SYMBO recommande la forme du groupement conjoint avec mandataire solidaire. Cette recommandation est facultative : aucune forme particulière n'est imposée pour la présentation de l'offre ni après l'attribution. Le choix d'une autre forme de groupement n'entraîne ni rejet ni désavantage dans l'analyse des candidatures et des offres.

Unité monétaire utilisée : l'euro

Langue : Français

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. **Valeur technique 60 %**
 a) Qualité technique et scientifique de la note méthodologique au regard du CCTP: 40%
 b) Profil et organisation de l'équipe dédiée à la réalisation de la prestation : 10%
 c) Qualifications et expériences des personnes affectées au marché : 10 %

2. **Prix 35 %**
3. **Performance environnementale de l'exécution du marché : 5 %**

CONDITIONS DE DELAI

Date limite de remise des offres : **Vendredi 4 décembre 2026 à 12h00.**

Délai minimum de validité des offres : 120 jours

CONDITIONS ET ADRESSE DE REMISE DES OFFRES

Les entreprises doivent remettre leur offre de façon dématérialisée à l'adresse suivante :

http://www.midilibre-marchespublics.com

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées auparavant pour les réponses sur support papier. **Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.**

RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent avis d'appel public à la concurrence est diffusé sur le site Internet du Symbo [http://www.etang-de-l-or.com/marches_emplois.htm] et sur http://www.midilibre-marchespublics.com .

Le dossier de consultation des opérateurs économiques est téléchargeable gratuitement par voie électronique via la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

http://www.midilibre-marchespublics.com

Le site est libre d'accès. Les soumissionnaires ont la possibilité d'y consulter le présent AAPC, de retirer le DCE dans son intégralité. Aucune demande de dossier sur support physique papier n'est autorisée.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite via la plateforme AWS à l'adresse :
http://www.midilibre-marchespublics.com

Une réponse sera alors adressée, toujours via la plateforme AWS, à toutes les entreprises qui se seront identifiées lors du retrait du DCE, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

PROCEDURE DE RECOURS

Tribunal administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER
Tél : +33 467548100 Fax: +33 467547410
e-mail:greffe.tamontpellier@juradm.fr

En cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence : avant la conclusion du marché (Référé précontractuel, article L.551-1 CJA), et après la conclusion du marché (référé contractuel articles L.551-13 à L.551-23 CJA). Recours en contestation de la validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (jurisprudence Tropic Travaux). Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants CJA) dans un délai de deux mois à compter de la notification du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication

03/11/2026